



# Rapport d'activité 2011



Montréal, le 12 juin 2012

Monsieur Harout Chitilian  
Président du Conseil municipal  
Ville de Montréal

Monsieur le Président,

À titre de présidente du Conseil interculturel de Montréal (CiM), il me fait plaisir de déposer le rapport d'activité pour l'année 2011.

Ce rapport rend compte des principales activités et réalisations accomplies par les membres du Conseil en 2011, un sommaire des réalisations de 2003 à 2012 ainsi que les perspectives de développement pour l'année en cours.

En vous priant d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments



Danielle Gratton  
Présidente



# Table des matières

Message de la présidente .....	1
Mission .....	2
Composition.....	3
Vision et engagements .....	5
Principaux enjeux .....	6
Activités et réalisations .....	7
Montréal : Cité interculturelle.....	7
Avis et projets de recherche .....	7
Présentations, rencontres et autres activités.....	8
Les grands dossiers .....	13
Perspectives 2012 .....	15
Avis et projets de recherche .....	15
Présentations et rencontres à l'externe .....	16
Suivis de dossiers.....	16
Sommaire des réalisations 2003-2011 .....	18
Annexe : Liste des publications .....	21
Remerciements.....	22



## Message de la présidente



À titre de présidente du Conseil interculturel de Montréal (CiM), j'ai l'honneur de déposer le rapport d'activité pour l'année 2011 en soulignant d'abord la qualité du travail accompli par cette nouvelle équipe dont la moitié des membres ont été nommés à la fin de 2010. Comme à leur habitude, les membres du CiM ont connu un taux remarquable de participation dans les différentes activités de recherche, de représentation, de partenariat et de rencontre.

Les activités de cette année nous ont permis de renforcer nos collaborations de support avec des services de la Ville qui ont à cœur l'éradication de la discrimination et l'élimination de barrières systémiques. Ce fut le cas avec le Service du capital humain (SCH) lors du dépôt de notre avis sur le programme d'accès en égalité en emploi, tout comme avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Direction de la diversité sociale (DDS) dans un suivi de notre avis sur le profilage racial.

Le CiM s'est aussi impliqué dans les consultations en regard du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. De plus, le CiM est heureux de constater qu'une nouvelle vision des problématiques interculturelles tend à faire aussi une place aux Premières Nations

Par ailleurs, le CiM s'est aussi intéressé au projet *Montréal amis des aînés* (MADA) qui demande de regarder attentivement les problématiques spécifiques aux aînés immigrants. Enfin, les enjeux complexes d'un musée de l'immigration ont mobilisé l'intérêt passionné de plusieurs membres du CiM.

En tenant compte de ses ressources, et dans le but d'aider le comité exécutif et le conseil de la Ville à agir tout en bénéficiant pleinement de l'incalculable ressource que représente le CiM, celui-ci a poursuivi ses objectifs en vue de favoriser de nouveaux partenariats, notamment, avec des institutions universitaires.

Ainsi, le CiM a conclu un partenariat avec le Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'Université de Montréal (LABRRI). Les objectifs généraux de ce projet visent, entre autres, à documenter l'état du savoir interculturel et la diversité des pratiques interculturelles dans l'espace urbain montréalais. Ce partenariat a aussi mobilisé des services de la Ville et des organismes communautaires en vue de faire reconnaître l'expertise et les besoins spécifiques de Montréal en rapport avec l'insertion des immigrants et la participation citoyenne dans un milieu urbain pluriethnique.

En 2012, le CiM entend encore favoriser une approche de prévention et d'éradication de la discrimination, mais en insistant plus que jamais sur la promotion de l'inclusion socioculturelle. Il entend aussi diffuser une expertise interculturelle, complémentaire à une approche sur la discrimination. Une démarche qui devrait prendre toute son importance au moment où la Ville de Montréal vient de se voir attribuer le titre de Cité interculturelle par le Conseil de l'Europe.

Danielle Gratton  
Présidente

# Mission

Institué en vertu d'une législation de l'Assemblée nationale du Québec, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est un organisme indépendant de consultation et d'échanges en matière de relations interculturelles au service de l'administration publique montréalaise.

Tel que mentionné dans la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil exerce les fonctions suivantes :

- Il conseille et donne son avis au conseil de la Ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique économique, sociale et culturelle de la Ville;
- Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la Ville et au comité exécutif;
- Il sollicite des opinions, reçoit et entend des requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- Il effectue ou fait effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

En plus de ces fonctions, le conseil de la Ville peut, par règlement, accorder au Conseil interculturel de Montréal tout autre pouvoir ou lui confier tout autre devoir qu'il juge nécessaire pour lui permettre de mieux atteindre ses fins.

# Composition

Institué en vertu d'une législation de l'Assemblée nationale du Québec, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est un organisme indépendant de consultation et d'échanges en matière de relations interculturelles au service de l'administration publique montréalaise.

Tel que mentionné dans la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil exerce les fonctions suivantes :

## La présidente

### **Madame Danielle Gratton**

Psychologue et anthropologue, directrice-fondatrice du Centre d'étude et d'intervention en relations interculturelles (CEIRI), récipiendaire d'un fonds de recherche de la Fondation de l'Hôpital juif de réadaptation à Laval, membre du Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI) du Département d'anthropologie de l'Université de Montréal et auteure du livre *L'interculturel pour tous : une initiation à la communication pour le troisième millénaire*.

## Le premier vice-président

### **Monsieur Bogidar Pérucich**

Conseiller syndical au Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau – Québec - CTC-FTQ (SEPB-Québec) affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Membre du Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec, (2004-2011) membre fondateur du Comité pour l'intégration des personnes immigrantes de la FTQ. Il détient un Baccalauréat en Relations Industrielles ainsi qu'un Baccalauréat en Géographie Humaine et Sociale de l'Université de Montréal.

## Le deuxième vice-président

### **Monsieur Belgacem Rahmani**

Professeur universitaire, membre fondateur du Regroupement des universitaires et chercheurs d'origine algérienne du Canada, Secrétaire général de la Fondation Club Avenir, membre du Conseil d'administration du Réseau des diplômés HEC, Président du Comité international du Réseau des diplômés HEC, membre d'honneur du Réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et universités françaises.

## Les autres membres du CiM

### **Madame Iris Almeida-Côté**

Présidente de INNOVA CONNECT – Leadership et Innovation Économique, Mme Alméida Côté est présentement la Chef de la direction de TRIGONE Inc. Elle fut Présidente de Jeunesse Canada Monde de 2009-2012 et Présidente de l'Institut Canadien de la Retraite et des Avantages sociaux de 2006-2009, Elle détient une maîtrise en droit international et une maîtrise en sociologie et elle est fortement impliquée dans le service à la communauté.

### **Monsieur Nikowé G. Amoni**

Docteur en sciences économiques (Panthéon-Sorbonne), il a enseigné dans les universités en France et au Québec avant de devenir professionnel (ADI) dans la fonction publique québécoise. Fondateur du Village africain MAAH.

### **Madame Martine Chanier**

Conseillère en gestion, formatrice et coach. Elle détient une maîtrise en administration des affaires et un DESS en management de l'Université du Québec à Montréal.

### **Monsieur Jean-Louis Fozin**

Titulaire d'un MBA spécialisé en services financiers de l'UQAM et du brevet de l'Institut des banquiers canadiens. Responsable de contrôle en fonds commun de placement à la Banque CIBC de Montréal.

### **Monsieur Martin Liu**

Chargé de projets gradué de l'Université Laval en informatique. Il détient une maîtrise en affaires électroniques et un MBA de HEC Montréal. Ancien président de l'Association des jeunes professionnels chinois.

### **Madame Iris Roufan Azer**

Gestionnaire en planification informatique, en intégration des systèmes, en formation et en réingénierie des processus d'affaires.

**Madame Régine-Alende Tshom-bokongo**

Directrice générale du Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI) et membre fondatrice du Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec. Elle détient une maîtrise en linguistique cognitive de l'Université de Laval et une maîtrise en littératures africaines d'expression française.

**Madame Hélène Wavroch**

Directrice générale retraitée du Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés. Membre fondatrice de la Fédération des femmes du Québec et de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec.

**Madame Khady Faye**

Présidente fondatrice de la Fondation Internationale d'Appui au Développement – FIAD et de l'Association Pour un Engagement Citoyen au Sénégal – APECS. Elle œuvre depuis 2006, dans le développement international pour le renforcement des capacités des collectivités locales et l'amélioration de leurs conditions de vie.

**Madame Sonia Anguelova**

Bachelière ès arts (B.A) à l'Université de Laval et agente culturelle à la Grande Bibliothèque (BAnQ). Animatrice des ateliers « Les Mots partagés » dans les bibliothèques publiques (Plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers).

**Madame Nacira Adem**

Titulaire d'une maîtrise en gestion et planification à l'Institut Supérieur de Gestion et de Planification et ex consultante en coûts sur des projets sous l'égide de la Banque Mondiale. Elle œuvre auprès de différents forums en tant que poète et conférencière sur les us et coutumes et la culture orale venus d'ailleurs.

Par ailleurs, en vertu des dispositions prévues à l'article 83.7, alinéa 3 de la Charte de la Ville de Montréal, le directeur général de la Ville participe aux assemblées du Conseil interculturel de Montréal sans droit de vote.

Les membres du CiM dont le mandat a pris fin en 2010 sont madame Maud Pontel et monsieur Léon Ouaknine. Les membres du Conseil profitent de cette occasion pour les saluer et les remercier pour leur contribution.

# Vision et engagements

Dès 2003, le CiM a défini une vision de l'évolution de la société montréalaise. Il considère que les citoyens<sup>1</sup> identifiés comme minorités ethnoculturelles contribuent depuis toujours à l'essor et au développement de la métropole et sont directement concernés par toutes les questions reliées à l'accès, notamment aux services, aux outils de développement et aux lieux de décision ainsi qu'au respect de la diversité sur toutes les questions touchant la discrimination et l'intolérance

Conscients de leur mandat, les membres du CiM se sont donc engagés à ce que :

1. La Ville de Montréal ressemble à l'ensemble de ses citoyens et reflète leur diversité ethnoculturelle à tous les niveaux, dont celui de l'embauche. Le CiM s'attend à ce que la Ville adopte une politique d'embauche et de gestion du personnel qui assure une équité en emploi dans la fonction publique municipale;
2. La Ville de Montréal adapte ses différents services à la diversité ethnoculturelle afin de les rendre plus accessibles et plus efficaces auprès des citoyens issus des communautés ethno-culturelles;
3. La Ville de Montréal s'enrichisse de fonctionnaires possédant des compétences culturelles et qu'elle investisse dans la sensibilisation interculturelle de son personnel;
4. La Ville de Montréal joue un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion;
5. La Ville de Montréal intègre et complète son plan de développement économique, social et culturel par un volet formel de lutte contre la pauvreté incluant les minorités ethnoculturelles.

## Fonctionnement

Un « comité exécutif » formé par la présidente et les deux vice-présidents assure, entre autres, l'organisation et le contenu des assemblées ainsi que la gestion des requêtes et des situations d'urgence. Par ailleurs, le Conseil a choisi de déléguer l'exercice général de ses fonctions à différents comités de travail dont voici les mandats et la composition :

### ■ Comité sur la lutte contre le racisme et la promotion de l'inclusion

M. Nikowé Amoni, responsable, Mmes Régine Alende Tshombokongo, Khady Faye, Martine Chanier et Hélène Wavroch

### ■ Comité des communications et des relations publiques

Mme Iris Roufan Azer, responsable, Mmes Nacira Adem, Kadhy Faye, Iris Almeida-Côté et M. Martin Liu

### ■ Comité des relations externes

M. Belgacem Rahmani, responsable, Mme Iris Almeida Côté et M. Bogidar Perucich

### ■ Comité du développement culturel

Mme Nacira Adem, responsable, M. Ni-kowe Amoni, Bogidar Pérucich et Mme Martine Chanier

### ■ Comité des avis et projets de recherche

Mme Martine Chanier, responsable, M. Jean-Louis Fozin, M. Belgacem Rahmani

À noter que la présidente est membre d'office de tous les comités.

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épïcène tout au long de ce document afin d'alléger le texte.



# Principaux enjeux

Le CiM considère que la population pluriethnique de Montréal forme une société de droit, démocratique et égalitaire, où chaque citoyen doit recevoir des services municipaux reflétant les valeurs et les normes communes, l'identité collective montréalaise et les caractéristiques ethnoculturelles majoritaires et minoritaires qui marquent les réalités de la vie urbaine et du patrimoine montréalais.

Le CiM croit également que les relations interculturelles entre les citoyens sont une source d'enrichissement collectif qui doit être valorisée et protégée par les instances municipales. Ainsi, le contexte montréalais ne constitue pas une mosaïque multiculturelle formée de groupes cloisonnés dans leur vie communautaire, mais plutôt une collectivité dont le métissage croissant favorise une richesse qui influence tous les secteurs et profite aux membres d'origines proches ou lointaines, tout en respectant la diversité ethnoculturelle qui l'alimente.

Le CiM se réfère à l'idéologie pluraliste définie notamment par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975), la Charte canadienne des droits et libertés (1982), la Charte québécoise de la langue française (1983), l'Énoncé de politique en matière d'intégration des immigrants, la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004) et la Charte montréalaise des droits et responsabilités (2006).

Partant de cette position, les principaux enjeux montréalais identifiés par le CiM sont les suivants :

- La pleine réalisation du Programme d'accès à l'égalité en emploi au sein de l'administration municipale à tous les échelons;
- La lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, dont l'exclusion, le racisme et le profilage racial;
- La participation civique des membres des communautés ethnoculturelles, incluant la sensibilisation aux enjeux électoraux et la représentation dans l'appareil politique municipal;
- La lutte à la pauvreté chez les membres des minorités ethnoculturelles, particulièrement dans les quartiers dits « sensibles »;
- La cohésion des interventions et des pratiques dans la gestion de la diversité ethnoculturelle par les services municipaux;
- Le rapprochement et la prise en compte des besoins et des attentes exprimées par le milieu;
- La protection des femmes immigrantes les plus vulnérables ou la promotion et l'automatisation des femmes immigrantes les plus vulnérables;
- La formation et la sensibilisation en interculturalisme;
- L'employabilité comme clé d'une intégration réussie;
- La promotion de l'inclusion socioculturelle.

# Activités et réalisations

## **Montréal : Cité interculturelle**

La Ville de Montréal figure désormais parmi les cités interculturelles reconnues par le Conseil de l'Europe. Sous l'égide de la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal, le Conseil a participé à ce processus de reconnaissance, de même que les autres services et organismes de la Ville qui ont fait valoir la prise en compte de la diversité dans leurs pratiques et leurs interventions.

Ainsi, en 2011, le Conseil a participé à la rencontre avec les représentants du *Conseil de l'Europe* en présence du maire de la Ville de Montréal et des représentants des principaux services municipaux concernés. À cette occasion, un document de travail leur a été remis afin de faire valoir la candidature de la Ville de Montréal parmi les cités interculturelles du Conseil de l'Europe.

Depuis, la Ville de Montréal est désormais associée au réseau des cités interculturelles comprenant quarante grandes villes du monde et se classe en 5<sup>e</sup> position derrière Neuchatel, Oslo, Zurich et Dublin.

Après Mexico, Montréal est la deuxième ville d'Amérique à être reconnue comme cité interculturelle. Au cours de la prochaine année et des années futures, le CiM compte faire valoir cette désignation afin que lui soit accordée toute l'importance et le mérite qui lui revient.

## Avis et projets de recherche

### ■ **Réflexions sur l'interculturalisme**

En janvier 2011, le CiM a entrepris plusieurs activités dont une participation à l'Atelier sur l'interculturalisme organisé par la Chaire de recherche du Canada sur les imaginaires collectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi. Dans ce contexte, le CiM a conclu un partenariat avec le Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'Université de Montréal (LABRRI) en déposant une intervention intitulée *Réflexions sur l'interculturalisme*.

À cet égard, le CiM a fait valoir sa position en s'appuyant notamment, sur son expertise du milieu ethnoculturel montréalais et dans la lignée de ses premières réflexions tenues devant la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* en 2008.

Cette position a également été reprise dans le cadre de son mémoire présenté lors de la consultation publique sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités en 2010. Suite à cet exercice, le Conseil était présent dans le cadre d'un *Symposium sur l'interculturalisme* tenu en mai 2011 en présence également des représentants et des conférenciers en provenance du Québec et de plusieurs villes de l'Europe.

### ■ **Avis sur le programme d'accès à l'égalité en emploi**

Après plus d'une année de recherche, le CiM a déposé un avis portant sur les obstacles au recrutement, à l'intégration et à la

promotion des personnes appartenant aux minorités visibles et minorités ethniques dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal (PAÉE).

Parmi les particularités de ce projet, le Conseil a rencontré les principaux organismes du milieu communautaire spécialisés dans le domaine de la formation et de l'emploi, les services municipaux et sociétés montréalaises concernés ainsi que les grands syndicats de la Ville.

Cet avis contient plusieurs recommandations portant sur la mise en application, la gestion et le suivi des mesures du PAÉE, le recrutement et les partenariats, le processus de dotation et de comblement de postes, la gestion de la diversité et enfin, le rôle qui devrait être accordé au CiM dans ce dossier. Dans une très large majorité, ces recommandations ont été bien accueillies et sont déjà mises en œuvre par le Service du capital humain, responsable du PAÉE.

### ■ **Projet de recherche proposé par le Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI) et le Conseil interculturel de Montréal (CiM)**

#### **Vers une ville interculturelle : problématiques, pratiques et expertises**

Les objectifs généraux de ce projet visent, entre autres, à documenter l'état du savoir interculturel et la diversité de pratiques interculturelles dans l'espace urbain montréalais. Ce projet a été transmis au Centre de recherche en sciences humaines (CRSH) le 30 novembre 2011.

## Présentations, rencontres et autres activités

Le CiM a effectué plusieurs présentations en 2011. Parmi celles-ci, lors d'une activité organisée par l'*Université Mc Gill*, la présidente du Conseil, accompagnée d'un membre et d'une représentante de la Division du soutien au développement économique et urbain de la Ville de Montréal, ont présenté *un portrait actuel et historique des populations issues de l'immigration* dont l'objectif visait à mieux cerner les enjeux interculturels dans une société pluraliste. Ce travail conjoint a permis de mettre en évidence certaines erreurs historiques ainsi que l'importance de développer un savoir interculturel pour les décideurs.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet pilote de formation offert par le Bureau de la présidence du Conseil, le CiM a été invité à faire une présentation devant les élus et les organismes relevant ou liés au conseil municipal sur le rôle du Conseil et les enjeux montréalais en matière de relations interculturelles. Faute de participants, cette rencontre n'a pu avoir lieu. Toutefois, le Conseil souhaite reprendre et mieux définir cet exercice en collaboration avec la Direction de la diversité sociale en proposant que soit mis en place un programme de formation des élus pour leur offrir plus d'outils dans la gestion des enjeux interculturels, leur présenter une première analyse interculturelle des données sociodémographiques et finalement, mieux évaluer leurs besoins.

De plus, le CiM travaille de concert avec le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) et le Conseil des Montréalaises (CM) sur des sujets d'intérêt commun. Ainsi, chaque année, le Service du capital humain rencontre les trois organismes concernant *le programme d'accès à l'égalité en emploi à la Ville de Montréal*. En novembre 2011, les responsables du Service ont présenté les travaux entourant la mise en œuvre du nouveau programme de dotation de la Ville de Montréal. Cette rencontre a donné lieu à des échanges portant sur les besoins et les attentes des jeunes, des femmes et des membres des minorités visibles et ethniques.

Parmi quelques rencontres officielles, *une délégation de la ville d'Yerevan, capitale de l'Arménie*, a été reçue par la Ville de Montréal, et plus précisément par l'Office de consultation publique, avec au programme, des activités principalement axées sur les questions de démocratie participative et de mécanismes de consultation. Dans ce contexte, le CiM a présenté son mandat, son rôle et de son fonctionnement à travers quelques réalisations. Au terme de cette visite, la délégation arménienne a souligné son intérêt quant au rôle démocratique accordé aux différents organismes consultatifs de la Ville.

Par ailleurs, dans le cadre des préparatifs menant aux célébrations du *375<sup>ème</sup> anniversaire de la Ville de Montréal*, la présidente et le premier vice-président ont participé à une rencontre où le CiM a fait valoir la prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans le cadre de ces célébrations. Enfin, en décembre 2011, le Conseil a déposé un cahier budgétaire lors de l'étude annuelle des prévisions

budgétaires de la Ville de Montréal rappelant la mission du Conseil, ses principales réalisations et ses perspectives pour l'année à venir.

Quant aux présentations en assemblée, le CiM invite régulièrement les intervenants du milieu ainsi que les responsables de la Ville à présenter leurs activités et échanger sur différentes interventions ou problématiques dans le domaine des relations interculturelles. Ainsi, en 2011, le CiM a reçu cinq (5) présentations portant sur les sujets suivants :

### ■ Présentation de la campagne pour promouvoir la Ville de Montréal comme employeur de premier choix.

En mars 2011, le directeur du Service du capital humain de la Ville de Montréal, M. Jean-Yves Hinse a présenté le document intitulé « *La Ville de Montréal : un employeur de premier choix* » dont l'objectif premier vise à trouver des moyens pour inviter la population montréalaise à s'intéresser à la Ville de Montréal en tant qu'employeur de premier choix, et ainsi « attirer » à la Ville, le plus de talents possible.

Pour ce faire, plusieurs points d'ordre technique et organisationnel seront améliorés à l'interne, tel que se doter des outils informatiques performants pour faire le tri des CV et pour être en mesure de répondre plus en détails en ce qui concerne l'acceptation ou le refus de toutes les candidatures; élargir le réseau d'affichage sur plusieurs autres sites, tel que Twitter, Facebook, Workopolis, Jobboom etc, ainsi que travailler sur la stratégie de regroupement proactif.

Le projet propose également un changement au niveau du modèle d'affaires concernant le recrutement. La Ville passera ainsi de 42 pôles à plus ou moins 3 grands pôles à définir et préciser. Une autre démarche importante serait d'établir des alliances entre la Ville de Montréal et les écoles et les universités de la région, pour être en mesure de commencer le recrutement des candidats pendant ou vers la fin de leurs études.

La Ville de Montréal va également mettre sur pied un programme de recrutement axé sur des candidats qui parlent plusieurs langues afin de servir comme ressources pour accueillir les nouveaux arrivants pendant la période d'accommodement au nouveau pays.

Au cours de la période d'échanges, les membres du Conseil ont fait valoir, entre autres, que la situation des ingénieurs qui appliquent à la Ville présenterait beaucoup de difficultés. Par ailleurs, une mise en garde est adressée quant aux dangers de favoritisme concernant l'embauche des personnes qui parlent plusieurs langues. Ainsi, il ne faudrait pas en arriver à une forme de discrimination envers ceux qui parlent uniquement le français.

De plus, il faudrait prendre en compte que les personnes âgées de 50 ans et plus rencontreraient beaucoup de difficultés à se trouver un emploi. À cet égard, il est proposé que la Ville de Montréal se penche sur cette catégorie de candidats potentiels qui souhaitent finir leur carrière à la Ville de Montréal en établissant leur expérience et leur savoir faire. Enfin, le Conseil fait valoir que

le succès de ce nouveau modèle d'affaires repose également sur un plan de communication efficace.

### ■ **Présentation du Centre d'histoire de Montréal (CHM) sur les musées de l'immigration en collaboration avec la Direction de la diversité sociale (DDS)**

Dans le cadre d'un projet de musée sur l'immigration, le Conseil collabore avec la Direction de la diversité sociale (DDS) et le Centre d'histoire de Montréal (CHM). À cet égard, le 16 juin 2011, *M. Jean-François Leclerc*, directeur du CHM a présenté la nouvelle direction adoptée par le CHM afin qu'il devienne véritablement « la mémoire des Montréalais » ainsi que deux exemples permettant de mieux illustrer et évaluer les choix qui pourraient s'offrir.

Ainsi, *Mme Marie-Blanche Fourcade*, professeur substitut au département d'histoire de l'art de l'UQÀM a présenté un document visuel sur le patrimoine de la communauté arménienne à Montréal. Les statistiques indiquent, entre autres, que plus de 70 000 personnes provenant de différents pays (en exil) constituent cette communauté qui possède bon nombre d'associations, d'églises et quelques écoles qui ont pour but d'enseigner la culture aux Arméniens. Les arrondissements ciblés par la communauté sont principalement Notre-Dame de Grâce / Côte-des-Neiges et le Plateau Mont-Royal.

Ainsi, il existe déjà un patrimoine urbain de cette communauté, tels les bâtiments religieux, les centres communautaires, les œuvres d'art publiques ainsi que quelques noms de rues, en plus des différents commerces. Une fête se tiendra d'ailleurs cette année pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de la communauté et un Mois des Arméniens sera reconnu en octobre prochain. Les besoins les plus criants pour la communauté sont les suivants :

- accompagner le projet de mise en valeur avec une certaine souplesse pour la communauté afin qu'elle s'organise elle-même;
- faire connaître le patrimoine et se faire reconnaître;
- développer des stratégies de conservation, partager le patrimoine à l'extérieur de la communauté et respecter le profil, le budget, etc;
- écouter, rendre accessible, s'appropriier et partager.

En conclusion, Mme Fourcade a précisé que toutes les communautés n'ont pas besoin d'avoir de superstructure. Il convient toutefois d'évaluer leurs besoins spécifiques et d'en faire le partage.

Par ailleurs, Mme Delphine Folliet, de l'Association Génériques, a présenté le *Centre d'histoire et d'archives de l'immigration* où la ville de Paris s'est ainsi dotée d'un musée ciblant expressément l'immigration ethnique. Cette association est née d'une forte demande sociale provenant des communautés de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération suite à des revendications d'une place bien à eux. Les médias ont également ouvert la voie et par la suite, les historiens et les sociologues se sont également intéressés au sujet.

Dans le cadre de la première exposition, ils ont découvert une richesse patrimoniale inexploitée et dispersée dans différents centres. Ils ont également constaté que le patrimoine se retrouve plus spécifiquement dans les centres communautaires où sont les archives historiques qui cachent un pan de l'histoire des différentes communautés. Ce n'est que par la suite qu'ils ont constaté que ces divers lieux n'ont pas les méthodes de conservation adéquates. Afin de pallier à la situation, le Centre a regroupé le tout afin de le rendre accessible au grand public.

La philosophie de cette institution vise à décloisonner l'histoire de l'immigration et repose sur les éléments suivants :

- un réseau : les liens avec d'autres organismes français et européens;
- la mise en contexte du récit historique;
- la médiation culturelle et pédagogique;
- une représentation hors les murs : des lieux de droit commun;
- des actions symboliques fortes.

Les dirigeants d'association croient souvent qu'il faut sortir des lieux communautaires, afin de présenter, décloisonner et ouvrir l'histoire des communautés afin de la présenter au grand public.

Par ailleurs, en ce qui concerne la *Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)*, il s'agit d'un établissement public national, fondé depuis 2007 et financé par 4 ministères de tutelle dont les principales activités sont les suivantes :

- une médiathèque;
- une galerie des dons;
- une programmation scientifique et culturelle.

Parmi les difficultés soulevées lors du forum des associations en septembre 2010, on indique qu'il s'agit d'une institution jeune qui cherche son public; la non-appropriation des lieux par le réseau associatif; le tarissement des subventions; la légitimité à fédérer un réseau et une subsidiarité non respectée.

Au terme de ces présentations, M. Leclerc a rappelé l'existence du CHM depuis 1983 en soulignant que sa mission a fortement évolué avec la création récente d'un centre d'interprétation permanent et d'une salle d'exposition plus grande. De plus, le CHM tient des activités extérieures et souhaite travailler avec les différentes communautés. Avec plus de 120 communautés ciblées à Montréal, on souhaite attirer les Montréalais à partir de thèmes communs. Parmi quelques activités, le CHM a participé à l'exposition universelle de Shanghai en 2010. Le CHM a également gagné un prix de l'Association des musées québécois avec une exposition itinérante basée sur les connaissances des adolescents sur leur patrimoine.

Selon sa vision, le projet du Centre d'histoire vise à doter Montréal d'un lieu muséal central avec une exposition permanente afin de revisiter l'histoire de Montréal, incluant l'apport des différentes

communautés. Il s'agirait ainsi d'avoir un centre d'expertise, dont certaines personnes, organismes ou arrondissements qui le désirent pourront profiter. Le Centre doit être un réseau du lieu de mémoire, tout en créant une collaboration avec les organismes, autant pour une activité permanente que sporadique.

Le tout devra être fait en collaboration avec les différents ministères. Le lieu physique sera peut-être appelé à changer afin de mieux répondre aux besoins. Enfin, le plan de développement vise effectivement à faire l'inventaire, établir les besoins, développer une vision stratégique et une sensibilité du milieu et ne pas empiéter sur ce qui existe déjà.

Au cours d'une période d'échanges, les membres du Conseil ont d'abord fait valoir le rayonnement du Centre d'histoire de Montréal et l'importance de lui apporter le soutien financier nécessaire. Par la suite, ces derniers ont avancé l'idée de s'affranchir des activités monoculturelles en visant plutôt les thématiques transversales afin de cibler un public plus large. Il faut également éduquer et promouvoir la diversité; répertorier et collaborer avec les organismes déjà actifs. De plus, le mandat du musée doit être éducatif auprès des 7 à 77 ans; il se doit d'être attractif en étant hors des murs du musée afin de faire connaître les milieux de vie des différentes communautés montréalaises.

Enfin, il est important que les groupes communautaires soient impliqués directement puisqu'ils sont les mieux placés pour récolter l'histoire et mieux faire valoir et reconnaître la part des différentes communautés. Toutefois, il faut s'assurer de ne pas trop subdiviser les moyens donnés. Il serait ainsi plus profitable d'avoir un musée d'une superficie plus grande.

Bref, les grandes questions à résoudre devront être: qui représente vraiment une communauté? Quelle approche doit-on adopter? Quelle histoire faut-il raconter? Comment se brancher sur les besoins? Comment créer un relais ou un passage des clientèles? Comment utiliser l'histoire pour comprendre les erreurs interculturelles passées et mieux enseigner les leçons interculturelles d'aujourd'hui.

### ■ **Présentation du mémoire de la Ville sur le document de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 »**

Lors de l'assemblée du 13 octobre 2012, *M. Gilles Rioux* de la Direction de la diversité sociale (DDS) a présenté les principaux éléments du mémoire de la Ville sur le document de consultation intitulé « la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 ».

D'entrée de jeu, cette consultation s'est tenue dans un contexte difficile compte tenu, entre autres, du rapport du vérificateur du Québec qui mettait en doute certaines approches du ministère par rapport au suivi de l'intégration des immigrants et aussi, de la vague d'accueil des Haïtiens due au séisme du 12 janvier 2010. Cette situation a amené le gouvernement du Québec à développer un programme d'accueil de parrainage supérieur à celui du

fédéral. En conséquence, le Québec a accueilli plus d'Haïtiens que prévu, dont la majorité s'est installée à Montréal.

De plus, à partir de 1990, lorsque le Québec a décidé de sélectionner majoritairement les personnes qui parlent le français, un changement du bassin de l'immigration s'est opéré quant à l'origine, les lieux de provenance et la formation des immigrants. Ces nouveaux bassins ont eu des répercussions, entre autres, sur les plans démographique, économique et linguistique, et le gouvernement du Québec n'a pas adapté les moyens pour accompagner ces immigrants.

S'ajoute également le constat que les personnes issues des minorités visibles ont des difficultés d'intégration, surtout au niveau de l'emploi où le taux de chômage est plus élevé, soit environ 25%. La majorité n'a pas accès au réseau de soins de santé, l'embauche des femmes est très difficile et chez les immigrants diplômés, presque 50% occupent des sous-emplois. Cette réalité a amené la Ville à signer en 1998 une entente avec le ministère de l'Immigration sur le programme de prolongement des moyens d'intégration qui permettait à la Ville d'être en contact avec la population immigrante dans au moins mille (1000) points de service, dont les postes de police, bibliothèques, parcs, casernes de pompiers, gymnases et autres services publics.

Cependant, si les villes constituent un facteur important en matière d'intégration, M. Rioux explique qu'elles n'ont pas de compétence, au sens de leurs responsabilités et que leurs moyens sont limités, ce qui aura amené par exemple, la Ville de Toronto à signer une entente avec le gouvernement fédéral afin de lui accorder plus de pouvoirs et de moyens. Montréal recherche la même solution. Dans ce contexte, ce dernier explique également que l'insuffisance des moyens consacrés à l'intégration des immigrants par le gouvernement du Québec fait que l'immigration constitue l'un des facteurs de la pauvreté à Montréal.

Ainsi, une personne pauvre sur deux à Montréal est née à l'étranger quoique les immigrants représentent 31% de sa population. Cette situation très préoccupante a amené la Ville à réclamer, dans son mémoire en 2007, que le gouvernement change sa politique en matière d'intégration des immigrants en tenant compte de la spécificité de Montréal et en lui accordant plus de moyens.

Toutefois, cette recommandation n'a pas été suivie, au contraire, il y a eu diminution des moyens d'intégration sur l'île de Montréal à travers la réduction de l'enveloppe budgétaire et la fermeture de deux bureaux d'immigration. En outre, l'immigration étant une économie d'échelle, Montréal reçoit 70 à 75% d'immigrants chaque année et il lui faut les moyens pour les intégrer.

Selon M. Rioux, outre la désintégration des immigrants qui accroît la pauvreté à Montréal, l'autre aspect est le coût de la vie. On constate que la plupart des ménages payent leur loyer avec 80% de leurs revenus, la cohabitation s'est multipliée, plus de 6000 enfants et leurs parents vivent dans un 1 ½ ou un studio et presque 22% de la population montréalaise ont recours à des

banques alimentaires. Face à ce constat amer, la Ville a interpellé le gouvernement du Québec et a fait plusieurs recommandations à savoir :

- que le gouvernement du Québec reconnaisse la Ville de Montréal comme un acteur incontournable pour l'intégration des immigrants au Québec;
- que le gouvernement investisse dans la francisation des immigrants pour permettre leur intégration;
- que le gouvernement poursuive au-delà de 2011 ses investissements dans les programmes d'habitation à frais partagés nécessaires à la Ville de Montréal pour loger les nouveaux immigrants;
- que le gouvernement tienne compte du taux des immigrants reçus par chaque ville dans le partage du montant résultant des 10% du transfert fédéral au Québec.

Ces recommandations ont reçu l'appui de plusieurs grandes villes du Québec parmi lesquelles on retrouve Sherbrooke, Laval et Longueuil. Montréal représente 25% de la population québécoise, dont 31% d'immigrants.

Suite à cette présentation, la DDS a présenté quelques suggestions afin de favoriser l'intégration des immigrants, à savoir :

- développer le service d'accueil des immigrants dans le réseau des bibliothèques en se basant sur l'exemple de Toronto.

Ainsi ;

- développer l'accueil et la médiation publique, sensibiliser les femmes immigrantes à participer à cette rencontre, augmenter le nombre de bibliothèques à Montréal et prévoir des loges de garderie lors des sessions d'accueil des femmes immigrantes dans les bibliothèques;
- développer le centre local d'emploi dans les bibliothèques. Tout en appréciant la présence des trois services (fédéral, provincial et municipal) lors du rapatriement des Haïtiens, il suggère que si ces trois (3) entités se regroupent pour offrir leurs services à la bibliothèque, ce serait avantageux pour les immigrants;
- développer le projet SILA (soutien, liaison et accompagnement) avec les trois arrondissements (Montréal-Nord, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Pointe-aux-Trembles) à travers les contacts personnalisés pour sensibiliser et aider les Haïtiens au niveau du logement social, des services municipaux et des services sociaux;
- développer le programme qui vise à informer l'accès au réseau d'emploi pour les élèves de secondaire 4 et 5 et les familles monoparentales issues des milieux défavorisés;

- poursuivre le programme de parrainage professionnel. À cet effet, il précise que selon un rapport externe, sur 58 stagiaires parrainés par la Ville de Montréal, 40% sont recrutés à la fin de leur stage à la Ville et 20% trouvent le travail à l'externe grâce à ce stage;
- développer ce programme de parrainage professionnel avec les dix (10) gros employeurs de l'île de Montréal.

Au terme de cette présentation, les membres du Conseil ont fortement appuyé ces recommandations et souhaitent participer activement au prochain mémoire de la Ville.

### ■ Présentation sur les contributions de la Ville en matière de diversité ethnoculturelle.

En décembre 2011, M. Gilles Rioux de la Direction de la diversité sociale a présenté le sommaire des contributions de la ville en matière de diversité en soulignant que l'essentiel de ce document a été présenté au Conseil de l'Europe afin de faire reconnaître la ville de Montréal comme « cité interculturelle ».

Les grandes lignes de ce document sont axées entre autres, sur la diversité de la population montréalaise, les actions de la Ville de Montréal en matière d'interculturalisme et les chantiers entamés actuellement par la Ville de Montréal, à savoir : l'emploi, l'habitation et l'urbanisme, la formation en relation interculturelle, les communications, les actions menées par le Service de la police de la Ville de Montréal et auprès de la jeunesse montréalaise, les programmes et les campagnes publiques, la gouvernance et la citoyenneté.

Au cours de cette présentation, M. Rioux a précisé que suite à l'avis du CiM sur la gestion des lieux de culte minoritaires, la Ville de Montréal a mené une expertise sur les moyens à mettre en œuvre pour soutenir ces enjeux. Il en est de même, en ce qui concerne le programme d'accès à l'égalité en emploi où la Ville, se référant à l'avis présenté par le CiM, cherche actuellement des moyens plus dynamiques pour accélérer ses pratiques.

Au terme de cette présentation, M. Rioux a suggéré que le CiM mobilise ses réseaux pour préparer et présenter ses idées lors des discussions sur le plan de développement de la Ville prévue en 2013. Enfin, ce dernier précise que ce document est public et peut être consulté sur le site de la Direction de la diversité sociale ainsi que sur le site de Cité interculturelle du Conseil de l'Europe.

## Autres activités

.....

### ■ Partenariats

Au cours de l'année 2011, le CiM a développé un partenariat avec le Laboratoire de recherche en relations interculturelles (LABRRI) de l'Université de Montréal. Parmi les premières manifestations de cette collaboration, le Conseil a participé au symposium sur l'interculturalisme. Cette collaboration s'est également manifestée

par le recrutement de deux agents de recherche et d'un agent de communication dont l'une des responsabilités sera, entre autres, de faire une large diffusion de l'information concernant le CiM auprès de l'administration montréalaise.

De plus, le 7 mai 2011, le CiM et le Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'Université de Montréal (LABRRI) ont invité praticiens, conseillers et chercheurs à se rencontrer au département d'anthropologie de l'Université de Montréal afin de réfléchir ensemble l'«interculturel» dans le contexte montréalais.

Cette *Journée d'échanges sur les relations interculturelles* visait principalement trois objectifs : établir un premier contact sur ce qui se passe et mieux connaître les pratiques en interculturel; partager nos visions sur l'expertise interculturelle et finalement, voir comment on peut mieux apprendre les uns des autres et « résauter ».

Enfin, le LABRRI a organisé différentes activités à l'Université de Montréal auxquelles les membres du CiM ont été conviés. C'était le cas du laboratoire prévu le 23 septembre sur le thème « expression de peur dans les audiences publiques de la Commission Bouchard Taylor ».

### ■ Forum Diversité

Des représentants du CiM ont participé au Forum sur la diversité organisé par le Bureau de la diversité de la Société de transport de Montréal dont l'objectif visait à favoriser les échanges d'idées et de pratiques en matière de diversité. Plus de soixante-dix organisations publiques et privées étaient présentes.

### ■ Montréal Amie des aînés (MADA)

À titre de membre du comité des partenaires MADA, le CiM a fait valoir l'importance de tenir une consultation publique sur le sujet ; la nécessité de produire des statistiques sur la situation des aînés dans le domaine du transport en commun, l'habitation et autres domaine d'activités afin de mieux en informer la Ville de Montréal.

Le Conseil a également fait référence à des exemples concrets comme celui de la Ville de Québec qui a installé les bancs pour permettre aux aînés de mieux profiter de ces équipements dans certains lieux publics tout en faisant valoir l'importance de faire ressortir les statistiques sur les aînés des minorités ethniques.

Dans ce contexte, il est souligné que les statistiques sur la situation des aînés immigrants ne sont souvent pas fiables puisqu'en interculturel, il faut se projeter sur 3 ou 4 générations et que Statistique Canada ne tient compte que de données sur deux générations.

### ■ Montréal Amie des aînés (MADA)

Dans le cadre du débat entourant le projet de loi visant l'abolition du Conseil des relations interculturelles (CRIQ), les membres du CiM se sont prononcés en faveur du maintien de cet organisme

avec lequel la Ville de Montréal et le CiM entretiennent de nombreuses collaborations. Le CiM estimait également que la suppression de cet organisme risque d'avoir des impacts sur la Ville de Montréal en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des immigrants. De plus, les similitudes entre cet organisme indépendant et le CiM ne sont pas sans soulever des inquiétudes légitimes concernant l'avenir du conseil montréalais.

Une correspondance a ainsi été transmise à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, avec copie conforme au maire de Montréal, établissant, entre autres, que le rôle et les fonctions des instances consultatives telles le CRIQ contribuent à mieux articuler les enjeux liés à l'immigration et aux relations interculturelles dans notre société. À cet égard, les membres du CiM considéraient que les efforts de restructuration envisagés par le gouvernement du Québec devraient porter sur la recherche de nouveaux partenariats plutôt que sur l'abolition d'organismes dont l'autonomie politique et le droit d'initiative ne pourront jamais être remplacés.

## Représentations

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du CiM étaient présents à de nombreuses activités publiques, telles que le *Mois de l'histoire des Noirs*, la *Semaine d'actions contre le racisme*, le *Symposium sur l'interculturalisme*, les *Assises sur les lys de la diversité* et la remise du *Prix Dialogue et Paix*. Les membres ont également participé à diverses soirées-bénéfices et rencontres ainsi qu'à divers événements culturels comme le *Festival du monde arabe* et *Nuits d'Afrique*.

# Les grands dossiers

Parmi ses principales réalisations, le CiM accorde un intérêt particulier à trois (3) grands dossiers qui font désormais l'objet d'un suivi systématique, à savoir la problématique du profilage racial, la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires et la lutte à la pauvreté par l'intégration en emploi.

## ■ Problématique du profilage racial à Montréal

En 2006, le CiM déposait un avis sur la problématique du profilage racial à Montréal accompagné d'un état des lieux, d'un documentaire et d'un sommaire des interventions de la Ville en matière de racisme et d'exclusion. Parmi les recommandations, on retrouvait des suggestions touchant un renforcement des dispositions prévues à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, l'adoption de dispositions similaires dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, des précisions concernant la formation du personnel des services municipaux concernés ainsi que différentes mesures d'obligation et d'imputation. Des pouvoirs élargis pour l'ombudsman de la Ville, un programme de soutien aux victimes ou présumées victimes et la création d'un comité d'implantation complétaient l'essentiel de ces recommandations.

À la suite de cet avis, le CiM a initié plusieurs rencontres avec les membres du comité du service à la clientèle du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), le Commissaire à la déontologie policière et les représentants de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Le CiM a également tenu un forum municipal sur le profilage racial réunissant une quarantaine de participants, dont le SPVM et la Société de transport de Montréal (STM), la Direction de la diversité sociale et les principaux organismes communautaires intéressés par cette problématique.

Par ailleurs, en 2007, dans le cadre de sa Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles, le SPVM rendait publique le programme de formation destinée à l'ensemble de son personnel et indiquait également la mise en place d'un mécanisme de détection des comportements inattendus, de mesures de perfectionnement et de suivi ainsi que d'un outil préventif en matière de profilage racial.

Au cours de l'année 2008, le CiM a poursuivi ses démarches en présentant le documentaire sur le profilage racial lors d'un colloque organisé par l'organisme La Maisonnée portant sur le processus identitaire et le choc discriminatoire chez les jeunes issus de l'immigration. Ce documentaire a également été exposé devant le comité permanent de la CDPDJ.

Durant l'année 2009, le CiM a tenu différentes rencontres avec les principaux intervenants municipaux, dont ceux du SPVM et de la STM, notamment après les incidents survenus dans l'arrondis-

sement de Montréal-Nord et l'intervention récente de la CDPDJ. En 2010, le CiM est intervenu auprès de l'administration municipale lors des discussions entourant les recours exercés devant la CDPDJ et les moyens de défense utilisés par la Ville de Montréal en recommandant qu'en conformité avec ses recommandations de 2006 et toutes les déclarations légales de lutte contre le racisme, que la Ville prenne les mesures permettant de donner administrativement la priorité à la lutte réelle contre le profilage racial en établissant une stratégie de vraie collaboration avec la CDPDJ.

En 2011, le CiM a collaboré activement à l'élaboration du mémoire que la Ville de Montréal a déposé devant la CDPDJ sur le profilage racial et social et entend suivre l'évolution de ce dossier avec beaucoup de vigilance. Suite au dépôt du rapport de la CDPDJ, la présidente a transmis une lettre au président de la Commission afin de l'inviter à unir nos efforts dans ce dossier. Finalement, l'administration municipale adoptait la recommandation du Conseil à l'effet d'inclure le profilage racial comme motif de discrimination dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

## ■ Gestion municipale des lieux de cultes minoritaires

Tel que déjà mentionné, les études prospectives de la démographie montréalaise prévoient que les religions non chrétiennes connaîtront une croissance pouvant atteindre jusqu'à 54 % au cours des seize prochaines années. Compte tenu de cette évolution et des données attestant que les lieux de culte des minorités ethnoculturelles représentent 35 % des 1000 établissements religieux recensés à Montréal, le CiM a évalué les enjeux reliés à la gestion de ces espaces publics, dont l'augmentation des demandes d'autorisation pour instaurer de nouveaux lieux ou encore pour transformer ceux qui existent déjà.

Suivant ces travaux, le CiM a déposé un avis intitulé *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires, Dynamisme social dans la gestion municipale*. Parmi ses principales recommandations, le Conseil souhaitait que la Ville procède à un inventaire localisant ces établissements religieux afin de mieux coordonner les services de la Ville, notamment en matière d'octroi de permis, de sécurité publique, de salubrité et de sécurité incendie. De plus, une attention particulière devrait être accordée à la réglementation actuelle appliquée par les arrondissements afin qu'elle soit plus harmonieuse et cohérente.



Par ailleurs, le CiM recommandait que la question des lieux de culte minoritaires soit formellement identifiée dans le Plan d'urbanisme de Montréal comme enjeu social et urbain. Le CiM souhaitait également la mise en place de tables de concertation intercommunautaire et le développement d'un outil de médiation afin de mieux accompagner les requérants. Il suggérait aussi de tenir des consultations publiques avant d'octroyer un permis. Enfin, il proposait que les responsables de ces établissements soient mieux informés et guidés par le personnel de la Ville et qu'à cette fin, les employés municipaux impliqués reçoivent une formation sur mesure portant sur la diversité culturelle et religieuse.

En 2010, le CiM a organisé des rencontres thématiques avec les arrondissements et les services municipaux concernés sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires afin de les sensibiliser, de découvrir les obstacles à la mise en œuvre concrète de ses recommandations et d'encourager la collaboration entre les urbanistes des arrondissements, les responsables du plan d'urbanisme au Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine et les conseillers de la Direction de la diversité sociale.

De plus, il est resté particulièrement à l'affût de l'émergence de nouvelles problématiques relatives aux lieux de culte. En 2011, le CiM a poursuivi ses observations, notamment du côté des églises adventistes, évangélistes et pentecôtistes et gardé contact avec le groupe de travail créé par la Ville de Montréal afin de suivre l'évolution de ce dossier.

### ■ La lutte à la pauvreté par l'intégration en emploi

Depuis ses débuts, le CiM a marqué ses interventions dans le cadre d'une vision où ressortait nettement l'importance fondamentale de la lutte à la pauvreté. À cette fin, cette vision s'est manifestée par diverses pistes de réflexion découlant de son analyse sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté de la Ville de Montréal. Par la suite, le Conseil s'est principalement intéressé au programme d'accès à l'égalité en emploi comme fer de lance d'une intégration réussie.

# Perspectives 2012

## Avis et projets de recherche

### ■ Réflexions sur le projet de musée de l'immigration

Le CiM poursuit sa collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal (CHM) dans sa réflexion concernant le projet de musée de l'immigration. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une mission commune visant, entre autres, la mise en valeur de la diversité culturelle, d'un rapprochement et de la promotion d'une meilleure compréhension interculturelle.

Un premier document de réflexion a été présenté par le Conseil en 2006 et quelques rencontres ont déjà eu lieu dont la présentation du CHM devant les membres du Conseil au printemps 2011. À ce jour, le débat est ouvert et le questionnement porte toujours sur la mission et les fonctions particulières d'un tel équipement ainsi que le territoire d'intervention.

Parmi quelques éléments de discussion, ce projet devrait, entre autres, présenter l'évolution de l'immigration qui a donné naissance à la plus grande ville française en Amérique. La contribution du Conseil propose de faire ressortir et mettre en valeur les impacts de l'immigration sur le développement du Québec et, partant, de la Ville de Montréal comme société immigrante. Concrètement, il s'agirait de faire ressortir les influences de l'immigration sur l'édification de la Ville dans différents secteurs tels que l'architecture et les lieux publics, l'aménagement du territoire, le développement économique et culturel, la toponymie des rues, parcs et places publiques.

Ainsi, l'apport de l'immigration au dynamisme de la vie sociale et culturelle montréalaise devra être mis en évidence de même que les influences sur le développement particulier des affaires et du milieu communautaire. Enfin, les impacts parfois « négatifs » et autres conséquences de l'immigration devront également être soulevés tels que les difficultés de relations, l'antisémitisme, ainsi que les prétentions relatives aux coûts sociaux sur les systèmes de santé et d'éducation. Dans ce contexte, la présence des lieux de culte minoritaires et la gestion municipale qui en découle figure parmi les manifestations à prendre en compte.

Formulés en termes d'objectifs, il s'agira de mettre en évidence le fait que la diversité favorise l'effervescence du milieu culturel et communautaire et au rayonnement du Québec dans le monde, identifier les bâtisseurs et intégrer les éléments nécessaires pour faire ressortir l'*interculturel*. Ainsi, une ville participe au processus vital des individus qui la composent et force est de reconnaître que Montréal est déjà une ville façonnée par la multiethnicité.

Il en est ainsi depuis sa fondation avec la présence Amérindienne et depuis la Conquête anglaise avec les divisions linguistiques du territoire montréalais. De plus, l'impact des positions du clergé catholique en rapport avec l'exclusion de la plupart des enfants immigrants des écoles catholiques francophones de Montréal devra être pris en compte et cela jusqu'en 1976 avec la Loi 101.

### ■ Intervention sur le plan d'action concernant les aînés

Le CIM est membre du *Comité des partenaires* dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), un programme du ministère de la Famille et des Aînés dont l'objectif premier est d'adapter les politiques et les services municipaux à la réalité des personnes aînées et d'encourager le vieillissement actif.

Parmi leurs attributions, les partenaires sont appelés à participer à la collecte de l'information et à la planification des activités d'information et de consultation. Ils doivent également agir à titre d'agent de liaison et de mobilisation.

Dans le cadre d'une assemblée d'information, le CiM a fait valoir qu'il ne représente pas les communautés ethnoculturelles et encouragé les promoteurs à consulter les organismes ethnoculturels préoccupés par la problématique des aînés. Au terme de cet exercice de concertation avec les principaux acteurs du milieu, un plan d'action sera proposé et présenté en assemblée publique.

### ■ Avis sur la lutte contre le racisme et la promotion de l'inclusion

Le Conseil a résolu de donner suite aux travaux entrepris par son comité de travail visant à adopter une nouvelle approche concernant la lutte contre le racisme et l'exclusion. Ainsi, le comité privilégie une approche proactive et plus positive et souhaite définir son mandat comme étant la promotion de l'inclusion socioculturelle et économique.

Le comité souhaite également, avec l'accord du CiM, faire une étude-recherche-action portant sur les principes, les modalités et l'impact d'une politique municipale de l'inclusion socioculturelle et économique. Enfin, le comité souhaite produire un avis qui incitera la Ville de Montréal à se doter d'une Politique d'inclusion socioculturelle et politique.

Autrement dit, le comité souhaite favoriser un nouveau langage portant sur l'inclusion interculturelle plutôt que la lutte contre le racisme qui peut sembler trop négative. Cette approche est d'ailleurs conforme à la position prise par la Ville de Montréal dans le cadre de sa Déclaration pour la diversité culturelle et l'inclusion. Dans un texte qui suivra cette réflexion, le Conseil entend renverser cette situation et faire en sorte que les membres du CIM soient

ainsi des agents de changement de mentalité et qu'on cesse de travailler dans une approche axée principalement sur la victimisation.

## Présentations et rencontres à l'externe

.....

### ■ Présentations

Sous forme d'invitation lors de leurs assemblées mensuelles, le CIM invitera, entre autres, la direction du Service de police de la Ville de Montréal afin de faire le point sur la stratégie visant à contrer le profilage racial à Montréal. La Direction de la diversité sociale sera également invitée sur une base régulière à présenter ses activités et autres projets de la Ville dans le domaine de la diversité et des relations interculturelles. D'autres présentations pourront avoir lieu au gré des événements et de l'actualité.

### ■ Rencontre avec le Bureau du Plan

Le CIM participera à une démarche de consultation vers un nouveau Plan de développement urbain (PDU). Au préalable, une courte formation sera octroyée en urbanisme, sur les pouvoirs propres à la ville-centre et aux arrondissements et autres sujets à déterminer. L'un des objectifs : s'interroger sur le rôle de chacun dans l'élaboration du PDU et travailler à bien intégrer les éléments de la diversité sociale en matière d'aménagement.

## Suivi des dossiers

.....

### ■ Profilage racial

Suite au dépôt de son avis sur la problématique du profilage racial à Montréal et tel que mentionné, le Conseil poursuit ses interventions et tiendra diverses rencontres avec les intervenants dans ce secteur dont ceux des services publics de la police et des transports ainsi que ses partenaires du milieu communautaire. Parmi celles-ci, le Conseil recevra le SPVM en assemblée concernant le nouveau plan d'action contre le profilage racial et social.

### ■ Gestion municipale des lieux de cultes minoritaires

Tel que mentionné, le CIM a évalué les défis et les enjeux liés à la gestion de ces espaces publics dont l'augmentation des demandes d'autorisation pour de nouveaux lieux ou pour transformer certains d'entre ceux qui existent déjà.

Le Conseil a également examiné les conditions générales dans lesquelles les membres des communautés ethnoculturelles s'adonnent à leurs pratiques religieuses, notamment les règles d'urbanisme et d'aménagement qui les concernent, hygiène et sécurité des lieux, les impacts sur la circulation et le stationnement,

l'accessibilité pour leurs destinataires et toutes autres mesures d'encadrement.

Entrepris en 2007, le projet de recherche s'est poursuivi en 2011 par la mise en place d'un groupe de travail qui sera invité à rendre compte de ses activités.

### ■ Accès à l'égalité en emploi

Suite au dépôt de son avis concernant les obstacles au recrutement, à la promotion et à l'intégration des minorités visibles et des minorités ethniques dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal, le CIM a déjà entamé une série de rencontres avec le Service du capital humain et poursuivra le suivi de ses recommandations.

### ■ Prix interculturel 2012

Dans le but de mieux faire connaître et récompenser les efforts des personnes ou des organismes dans les domaines d'activités reliés au secteur des relations interculturelles, le Conseil a proposé la création d'un prix en matière de relations interculturelles dont le principe a été accepté par le comité exécutif et annoncé par le maire lors du cinquième anniversaire du CIM en juin 2008. L'année 2012 viendra témoigner de l'évolution de ce projet.

La création du *Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik* faisait suite au dépôt, en décembre 2007, d'un rapport de recherche documentaire sur la gestion de la diversité fondé sur une approche comparative d'initiatives municipales similaires, ainsi que des entrevues d'intervenants du milieu. Les orientations, recommandations et mécanismes de mise en œuvre de cet événement ont été poursuivis, en 2008, par la création d'un comité de travail regroupant différents services de la Ville.

L'inauguration du *Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik*, du nom d'un ancien conseiller municipal qui s'est illustré par ses grandes capacités de dialogue et d'ouverture, a eu lieu le 25 août 2009 et la cérémonie officielle de remise s'est déroulée le 24 septembre 2009. À cette occasion, le prix a été remis à madame Marie-Claude Barey, responsable du programme de rapprochement interculturel au Centre communautaire des loisirs de la Côte-des-Neiges.

Le 16 novembre 2010, sous la responsabilité de la Direction de la diversité sociale, et en collaboration avec le CIM, la Ville de Montréal lançait la deuxième édition de cet événement en inaugurant une deuxième catégorie de récipiendaires, à savoir un prix réservé aux organismes communautaires et/ou aux entreprises. Le premier a été remis à monsieur Gérard Le Chêne, président-directeur général de Vues d'Afrique, tandis que le second a été remporté par l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées. Une mention spéciale a été décernée à la firme Samson Bélair/Deloitte et Touche pour ses efforts dans le secteur privé.

Suite à cet exercice, il a été convenu que le Prix interculturel de Montréal Abe Limonchik serait dorénavant remis tous les deux ans et comprendra officiellement un nouveau prix pour les entreprises.

### ■ Visites guidées et autres rencontres

En 2012, le CIM poursuivra ses visites et rencontre dont notamment les différents musées touchant l'immigration à Montréal. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont déjà participé à une visite guidée *Courtepointe montréalaise* avec l'organisme *L'Autre Montréal*, une visite qui fut très appréciée.

### ■ Partenariats

Dans le cadre de ses activités avec ses partenaires du milieu, le Conseil poursuivra ses partenariats et collaborations avec différents organismes tels que la Conférence régionale des élus (CRE) où un représentant du CIM a été désigné comme membre du collège électoral, le Conseil de l'Europe, le Bureau de la diversité à la Société des transports de Montréal (STM) et autres.

### ■ Semaine d'actions contre le racisme

Le Conseil agira à titre de partenaire dans le cadre de la préparation de l'édition 2012 de la Semaine d'actions contre le racisme. Les premières rencontres auront lieu au début de l'année 2012. À ce sujet, les membres du comité de lutte contre le racisme et la promotion de l'inclusion ont été mobilisés.

### ■ Représentations publiques

Dans le cadre de différentes activités publiques touchant le domaine des relations interculturelles, les membres du CIM seront présents lors de la Semaine d'actions contre le racisme, le Mois de l'Histoire des Noirs, le Gala de la communauté Hellénique, la Semaine des rencontres interculturelles ainsi que de nombreux festivals et autres événements.

### ■ Centre de documentation

En 2006, le Conseil a jeté les bases d'un centre de documentation en aménageant un poste informatique et un coin bibliothèque. Parmi ses objectifs de 2012, le Conseil souhaite que ce centre soit élargi auprès des autres centres de documentation et plus accessible aux personnes et organismes qui en feront la demande.

### ■ Entente en matière d'immigration

Certains dossiers ont retenu particulièrement l'attention des membres du CIM en 2011 dont le renouvellement ou la bonification de l'entente en matière d'immigration convenue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Compte tenu de l'importance de cette entente, le Conseil compte offrir davantage sa collaboration et son expertise lors des prochaines négociations en 2015.

Dans toutes ses activités, le CIM entend faciliter la diffusion d'une expertise interculturelle en tant que gage d'ouverture à la diversité. Le CIM veut ainsi favoriser la capacité de tout un chacun à se positionner face aux écarts culturels.

Chaque fois qu'il en aura l'occasion, le CIM diffusera les moyens et les outils existants pour réduire ou compenser les barrières culturelles et linguistiques ainsi que la méconnaissance des systèmes institutionnels occidentaux et locaux : trois sources importantes de discrimination verticale et horizontale.

# Sommaire des réalisations 2003-2011

Depuis sa création, le CiM a déposé différents avis, commentaires, observations et autres documents en lien avec ses engagements. Ces réalisations de recherche, de consultation, de collaboration, de partenariats regroupent autant de thématiques qui figurent au centre de ses préoccupations.

## ■ Accès à l'égalité en emploi

Depuis sa création, le CiM est régulièrement intervenu dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi, notamment en 2004 par le dépôt d'un rapport synthèse intitulé *Pour passer du discours à l'action*. Par la suite, le CiM a tenu des rencontres périodiques avec la Direction du capital humain à l'occasion de leur bilan annuel.

En 2010, le CiM a confié un mandat de recherche en vue de la rédaction d'un avis portant sur l'analyse des obstacles qui limitent le recrutement, l'embauche, l'intégration, la promotion et la rétention en emploi des membres des minorités visibles et ethniques dans la fonction publique montréalaise.

En 2011, le Conseil a favorisé des partenariats entre les services de la ville, des organismes communautaires et le milieu de la recherche en vue d'une compréhension commune des enjeux interculturels de notre milieu urbain et de la protection des pratiques interculturelles existantes.

## ■ Adaptation des services municipaux aux besoins des communautés

Les membres du CiM ont démontré une volonté constante de sensibiliser les principaux services municipaux aux besoins et aux attentes suscitées par la diversité ethnoculturelle. Parmi les applications concrètes, ce thème d'intervention a été repris, en 2009, dans une réflexion sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires où le CiM proposait que l'administration municipale adapte ses services aux pratiques religieuses des différentes communautés.

En 2010, le comité interne du CiM dédié aux relations avec la Ville a rencontré les responsables politiques des relations interculturelles et le directeur général de la Ville de Montréal afin de les sensibiliser davantage aux préoccupations et attentes du milieu. Le CiM a aussi poursuivi ses interventions dans le secteur culturel lors de la présentation de l'offre de services des bibliothèques auprès des communautés ethnoculturelles.

## ■ Cadre de gestion sur les relations interculturelles

Dans son rapport annuel 2008, le CiM proposait que la Ville de Montréal se dote d'un cadre de gestion et de référence en matière de relations interculturelles, de manière à mieux assurer la

cohérence de ses actions et de ses stratégies, chose qui reste à faire après plus de vingt ans d'interventions. Le CiM a réitéré cette demande en 2009 puis en 2010, cette fois dans un avis sur le rôle et le fonctionnement des commissions permanentes du conseil de la Ville de Montréal.

## ■ Développement culturel et patrimoine des diverses communautés

En plus de ses avis portant sur les avant-projets et projets de la Ville de Montréal en matière de culture et de patrimoine, le CiM a tenu un forum préparatoire à la tenue du Rendez-vous culturel de novembre 2007. Par ailleurs, en collaboration avec le Conseil des arts de la Ville de Montréal et l'organisme Diversité Artistique Montréal, le CiM a développé un répertoire des artistes et des organismes ethnoculturels dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine.

En décembre 2009, il amorçait une réflexion concernant l'offre de service des bibliothèques aux communautés culturelles. En 2010, il a fait valoir ses réflexions concernant la mise en place d'un musée de l'immigration. En 2011, le CiM a poursuivi sa collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal.

## ■ Diversité religieuse

En 2004, le CiM a organisé une rencontre avec les élus et les directeurs de services municipaux sur le thème de la diversité religieuse. En 2008, dans le cadre des audiences nationales de la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, le CiM a participé à la rédaction d'un témoignage de la Ville de Montréal, en plus de rédiger un mémoire et des recommandations en son propre nom.

En 2009, le Conseil s'est intéressé de près aux débats entourant cette problématique en développement dans les arrondissements à plus grande concentration ethnique avant de déposer un avis sur la cohabitation urbaine et la gestion municipale des lieux de culte minoritaires. En 2010, le CiM a organisé des rencontres avec les arrondissements et les services centraux concernés afin de les sensibiliser, découvrir les obstacles à la mise en œuvre concrète de ses recommandations et encourager la collaboration.

## ■ Formation interculturelle et sensibilisation à la diversité

Au cours d'une journée de réflexion avec les cadres et les élus municipaux, le Conseil abordé des problématiques particulières aux relations interculturelles telles que les accommodements raisonnables en matière de diversité religieuse et les difficultés relatives à la recherche et l'obtention d'un emploi. Le CiM a également été associé à la production du contenu des programmes de formation interculturelle offerts par la Ville.

Tout au long de ces années, le CiM a insisté sur l'importance de l'acquisition de connaissances dans le domaine des relations interculturelles. En 2011, le CiM a fait valoir la nécessité, dans un cadre de sensibilisation, d'aider les élus à mieux comprendre en quoi ils sont tributaires de certaines erreurs historiques en matière de relations interculturelles, de les aider à mieux cerner l'impact des décisions actuelles pour les générations futures et d'élargir ainsi leur formation.

## ■ Immigration et intégration

Dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le CiM a déjà fait valoir ses commentaires et suggestions concernant la planification de l'immigration au Québec pour les années 2008 à 2010. En 2011, le Conseil a reçu la Direction de la diversité sociale pour la présentation du mémoire triennal de la Ville. En 2012, le Conseil entend participer activement aux négociations entourant le renouvellement de cette entente en 2014.

## ■ Interculturalisme et laïcité

Les débats encore récents sur les accommodements raisonnables ont amené le CiM à se prononcer sur la nécessité de disposer d'un texte énonçant les valeurs communes de notre société et préciser le régime québécois de laïcité afin de mieux encadrer l'expression de la diversité religieuse dans l'espace public.

Dans un mémoire déposé devant la Commission Bouchard-Taylor, le CiM exposait les principes de base de sa position, notamment son adhésion à l'intégration comme objectif de toute politique gouvernementale et son opposition à toute tentative d'assimilation. Il appuyait également une loi sur la laïcité et l'adoption d'une constitution québécoise proclamant les valeurs fondamentales de la société.

Ces arguments ont été repris, en 2010, lors de son intervention sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. En 2011, le CiM a participé activement au Symposium sur l'interculturalisme et fait valoir son opinion sur la laïcité lors des audiences de la Ville sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

## ■ Lutte contre le racisme et la discrimination

Le CiM a mis en place un comité interne permanent sur la lutte contre le racisme et la discrimination dont les activités se sont traduites par diverses interventions au moment de manifestations à caractère racial ou discriminatoire. Ainsi, il s'est exprimé lors de certains événements touchant les communautés juives et arabes. En 2006, Le CiM a participé au mémoire produit par la Ville de Montréal dans le cadre des audiences parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec sur le projet de politique contre le racisme et la discrimination.

Toujours en 2006, le CiM a produit un état des lieux, un avis et un documentaire sur la problématique du profilage racial à Montréal. De plus, le Conseil a tenu des rencontres ainsi qu'un forum municipal avec les principaux intervenants municipaux, dont ceux du Service de police de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal.

Le CiM a poursuivi régulièrement ses interventions dans ce dossier, notamment suite aux incidents survenus dans l'arrondissement de Montréal-Nord où quatre membres du conseil ont participé aux différents chantiers. En 2010, le CiM a collaboré activement à la rédaction du mémoire de la Ville sur le profilage racial dans le cadre des audiences publiques de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). En 2011, le CiM entend poursuivre la lutte contre le racisme tout en encourageant la promotion de l'inclusion socioculturelle.

## ■ Lutte à la pauvreté

Lors d'une consultation publique, en 2004, le CiM a déposé un projet préliminaire d'avis sur la contribution municipale et les programmes de lutte à la pauvreté. Par la suite, les membres du CiM ont participé régulièrement à divers congrès, colloques et autres consultations en vue d'alimenter cette réflexion, dont le Rendez-vous de la solidarité sur la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, en 2009.

En 2010, le président du CiM est intervenu lors du congrès Métropolis sur la question de l'efficacité des programmes de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale en fonction des minorités ethnoculturelles. En 2011, le CiM a concentré ses efforts sur la lutte à la pauvreté par l'intégration en emploi en déposant un avis sur les divers programmes de la Ville en matière d'employabilité.

## ■ Participation civique

Le CiM a déposé un rapport lors d'une consultation publique sur la participation civique des communautés. Récemment, le CiM s'associait avec ses partenaires et collaborateurs afin d'organiser des soirées d'informations électorales visant principalement la participation des membres des communautés ethnoculturelles au scrutin municipal de novembre 2009. En 2010, le CiM réitérait plusieurs de ses recommandations lors de la présentation de son avis sur le rôle et le fonctionnement des commissions permanentes

du conseil de la Ville de Montréal. En 2011, le CiM a encouragé la participation des diverses communautés aux élections partielles municipales.

### ■ Relations avec ses partenaires

Depuis sa création, le CiM a développé des liens particuliers, notamment avec la Direction de la diversité sociale, l'Institut national de recherche scientifique, le Forum des partenaires de la Conférence régionale des élus, l'ancien Conseil intercommunautaire de l'arrondissement Outremont et le Conseil des relations interculturelles de la Ville de Québec.

En 2010, se sont ajoutés à ces partenaires la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, le Centre de recherche-action sur les relations raciales, le Centre d'histoire de la Ville de Montréal. En 2011, le CiM a conclu une entente de partenariat avec le Laboratoire de recherches en relations interculturelles (LABRRI) de l'Université de Montréal. Enfin, le Conseil a entrepris des discussions préliminaires avec la Table de concertation de l'arrondissement Verdun.

## Annexe : Liste des publications

- ❖ Les rapports d'activité du Conseil interculturel de Montréal de 2003 à 2011;
- ❖ *Avis sur l'avant-projet de politique de développement culturel de la Ville de Montréal*, 18 mars 2004, 10 pages;
- ❖ Rapport synthèse des comités sectoriels du Conseil interculturel de Montréal *Pour passer du discours à l'action*, juin 2004, 12 pages;
- ❖ *Avis sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal*, 13 janvier 2005, 12 pages;
- ❖ *Avis sur la proposition de politique de développement culturel de la Ville de Montréal*, 14 avril 2005, 10 pages;
- ❖ Consultation publique sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, 28 novembre 2005, 11 pages;
- ❖ *État des lieux sur le profilage racial*, juillet 2006, 38 pages;
- ❖ Mémoire devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur le projet de politique contre le racisme et la discrimination, 1<sup>er</sup> septembre 2006, 9 pages;
- ❖ *Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal*, 5 octobre 2006, 31 pages;
- ❖ Rapport des groupes de discussion sur le profilage racial à Montréal, octobre 2006, 52 pages;
- ❖ Mémoire présenté devant la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, *Bilan 2005-2006, Mise en œuvre de Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, 16 avril 2007, 5 pages;
- ❖ Commentaires et suggestions sur le projet de réseau intégré de prestation de services aux citoyens de la Ville de Montréal (E-Cité 311) avril 2007, 5 pages;
- ❖ Mémoire déposé devant la Commission permanente du conseil municipal de la Ville de Montréal sur la participation civique des communautés culturelles, mai 2007, 10 pages;
- ❖ Rapport d'enquête exploratoire sur la création du Prix des relations interculturelles de la Ville de Montréal, juin 2007, 22 pages;
- ❖ *Avis sur la participation des artistes et des organismes ethnoculturels à Montréal métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007*, 13 septembre 2007, 6 pages;
- ❖ Mémoire dans le cadre du témoignage de la Ville de Montréal devant la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 4 octobre 2007, 30 pages;
- ❖ *Rapport du forum municipal Pour la pleine participation des artistes et des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle montréalaise dans le cadre de Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007*, 30 pages;
- ❖ *Avis préliminaire dans le cadre de l'étude publique sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté*, 18 novembre 2008, 12 pages;
- ❖ Commentaires et suggestions concernant le mémoire de la Ville de Montréal sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 dans le cadre de la consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), 6 pages;
- ❖ Commentaires et propositions présentés au groupe de travail de la Ville de Montréal dans le cadre de la consultation gouvernementale vers une loi sur la protection du patrimoine culturel, 10 pages;
- ❖ *Avis sur la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires. Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires, Dynamisme social dans la gestion municipale*, mai 2009, 33 pages;
- ❖ Réflexions sur un projet de Cité montréalaise de la diversité, 13 mai 2010, 5 pages; Contribution sur la révision du rôle et des responsabilités des commissions permanentes du conseil, 2 juin 2010, 9 pages;
- ❖ Document de réflexion sur le projet de révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, 29 octobre 2010, 18 pages.
- ❖ *Avis sur le programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal, les obstacles au recrutement, à l'intégration et à la promotion des minorités visibles et des minorités ethniques*, juin 2011, 64 pages.



# Remerciements

Dans le cadre de leurs activités 2011, les membres du CiM remercient particulièrement les responsables politiques et administratifs de la Ville de Montréal, dont madame Mary Deros, membre du comité exécutif, responsable des communautés d'origines diverses et monsieur Harout Chitilian, président du Conseil municipal, responsable administratif des activités du CiM.

De plus, le Conseil remercie ses partenaires et collaborateurs, dont les professionnels de la Direction de la diversité sociale, du Bureau de la présidence et de la Direction du greffe pour leur soutien professionnel, logistique et financier ainsi que la direction des statistiques et le Service du développement économique.

Enfin, le CiM remercie les agents de recherche et de communication qui ont prêté leur secours aux travaux du Conseil en 2012, soit Mme Laurie Savard et Rachel Morin, étudiantes en maîtrise à l'Université de Montréal et M. Jonathan Lapointe, étudiant en maîtrise à l'Université du Québec.

Ce rapport annuel a été adopté par le CiM lors de l'assemblée du 25 avril 2012.

## Rédaction

**Gilles Gosselin**, coordonnateur

## Soutien administratif

**Mme Mireille Pelletier**, secrétaire d'unité administrative.

## Pour plus d'information

### **Conseil interculturel de Montréal (CiM)**

1550, rue Metcalfe,

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone 514 868-5809

Site Internet [www.ville.montreal.qc.ca/cim](http://www.ville.montreal.qc.ca/cim)

Courriel [cim@ville.montreal.qc.ca](mailto:cim@ville.montreal.qc.ca)

## Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-7647-1084-5

Version PDF 978-2-7647-1085-2



Montréal 

[www.ville.montreal.qc.ca/cim](http://www.ville.montreal.qc.ca/cim)